

Belgique	Spécification d'interface radio	Téléphones sans fil	G02-01 - V1.1 - 19-12-23
----------	---------------------------------	---------------------	--------------------------

	Nr	Paramètre	Description	Commentaires
Partie normative	1	Service de Radiocommunication	Mobile	
	2	Application	DECT	
	3	Bande de fréquences	1880-1900 MHz	
	4	Canalisation	1,728 MHz	
	5	Modulation/Largeur de bande occupée	MC/TDMA/TDD	EN 301 406
	6	Direction/Séparation		
	7	Puissance d'émission/Densité de puissance	Max 250 mW p.i.r.e.	Type d'antenne : intégrée ou dédiée
	8	Accès et règles d'utilisation des canaux		
	9	Régime d'autorisation	Autorisation générale	Fonctionnement sur NIB/NPB (Base non-interférence/ base non-protection)
	10	Exigences essentielles additionnelles		
	11	Bases pour la planification des fréquences	EN 301 406	
Partie informative	12	Changements prévus		
	13	Référence	Directive 91/287/CEE; EN 301 406	Seule(s) la (les) version(s) mentionnée(s) dans la dernière liste des Normes harmonisées en vertu de la directive 2014/53/UE (RED) comme publiée par la Commission européenne dans le JOUE peut (peuvent) être utilisé(es) pour bénéficier de la présomption de conformité.
	14	Numéro de notification	2023/0535/B	
	15	Remarques	Classe 1 selon la Décision 2000/299/CE	